
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 20 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : ALBOUY Florent, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : Jérôme BONNET qui a donné procuration à Hervé DELPIROU

Murielle FERREBOEUF

Monsieur Florent ALBOUY a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Village de vacances : point sur l'avancée du dossier.
- Publication de l'appel d'offres concernant l'aménagement de la voie communale de Cabanes.
- Restructuration partielle de la ligne 225KV Rueyres-Savignac : convention de servitudes avec RTE pour le remplacement ou le réaménagement des supports.
- Amortissements du budget principal et budget assainissement et indemnités des Elus 2022.
- Montant provisoire des attributions de compensations de la Communauté de Communes.
- Devis « élagage »
- Devis râteliers pour vélos
- Demande de Monsieur CHOUGRANI pour l'achat de 3 ordinateurs portables à la maternelle.
- Projet de construction d'une STEP à Rueyres : cession d'une partie d'un bien de section et achat de terrain.
- Recrutement de deux maitres-nageurs du 15 juin au 31 août 2023 à la piscine municipale.
- Courrier de Monsieur le Maire de Mur-de-Barrez.
- Point sur le projet photos de Eric CABANIS
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2023

1- VILLAGE DE VACANCES : point sur l'avancée du dossier

Monsieur le Maire et Mme DUVAL , Adjointe donnent lecture du compte rendu des différents échanges que la commission économique a eu avec Me Anne Marie COULON Notaire et Madame BUSCAYLET, juriste à Aveyron Ingénierie sur les différentes options de reprise du village de vacances.

- Forme du bail : le bail à construction n'est pas envisageable.
- Solutions possibles : le bail emphytéotique administratif ou la vente immédiate du bien.

Un débat s'ouvre sur le bail emphytéotique : durée, clauses et conséquences pour la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion est prévue avec les futurs repreneurs. Afin de leur proposer toutes les solutions possibles, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal l'autorise à proposer toutes les options énumérées ci-dessus aux futurs repreneurs y compris la vente du bien, option qui n'a jamais été abordée jusqu'à présent.

Le conseil municipal est favorable à la vente du bien sous certaines conditions et devra décider de la suite à donner à l'issue de l'entrevue avec les futurs acquéreurs.

2- REFECTION ET ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DE CABANES : PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal souhaite réaliser la réfection et l'élargissement de la route de Cabanes.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres selon une procédure adaptée ouverte selon les critères d'attribution suivants : 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix.

- Tranche ferme : du lotissement à la sortie de Brommat jusqu'au lieu-dit Lacaze
- Tranche optionnelle n°1 : du lieu-dit Lacaze jusqu'à l'embranchement de Chanteperdrix
- Tranche optionnelle n°2 : chaussée définitive

Le Conseil Municipal est favorable à la publication de l'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Madame SALIS, Présidente de la Commission Voirie précise que les riverains ont été invités pour leur présenter le projet de l'aménagement de la route.

3- Convention de servitudes avec RTE pour la réalisation de travaux. Liaison 225 KV Sarrans Rueyres

Monsieur le Maire expose : dans le cadre des travaux de restructuration de la ligne 225KV Rueyres Savignac, RTE Réseau de transport d'électricité doit réaliser le remplacement et le réaménagement de certains supports existants. Afin de procéder à la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de servitude avec RTE pour leur permettre de pénétrer sur les parcelles cadastrées :

→ Section E n°150 : section de La Barthe

→ Section E n° 190 : section de Bounan

Il informe également le Conseil Municipal que RTE versera à titre de compensation forfaitaire une indemnité de 369.00€.

Où l'exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

4- AMORTISSEMENTS 2023 et INDEMNITES DES ELUS

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

Pas d'amortissement à rajouter. En revanche diminution du montant car certains se terminent

Montant des amortissements « travaux » : 63 162.83€

Montant des amortissements « subventions » : 20 891€

➤ BUDGET PRINCIPAL

A rajouter aux amortissements des subventions versées :

Participation au financement du Pont Bascule : 2115.00€ à amortir sur 15 ans : 141€/an

Total de l'amortissement au Budget Principal : 83 888€

➤ INDEMNITES DES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Il revient aux collectivités d'établir un état récapitulatif des indemnités.

Ainsi, pour l'année 2022 : le montant des indemnités :

➤ CAYLA Didier, Maire : 16 930.02€ brut

➤ SOULENQ Joseph, PRUNET Lucie, COUDOUEL Pierre et DUVAL NOLOGUES Christiane, Adjoint (e)s : 5081.34€brut

5- MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du montant des attributions de compensation 2023 versées par la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène : 937 723.00€. Ce montant sera inscrit au budget primitif.

6- DEVIS ELAGAGE

Monsieur COUDOUEL, Adjoint fait part au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises locales pour réaliser des travaux d'élagage, de curage de fossé, de captage d'eau et d'abattage d'arbre.

- Curage de fossés à La Roquette
- Elagage ou abattage d'arbres à la Montagne de Pleau, au camping, à Bussières, chemin de Cussac/ La Varenne, chemin de Cussagols à Cussac.
- Broyage de branches et évacuation

Les propositions sont les suivantes :

- SAS SOULENQ et FILS : 27 650.29€
- EGTP : 31 200.00€TTC
- FROMENT Jérôme : 29 371.20€TTC

C'est l'entreprise SOULENQ, moins disante, qui est retenue pour effectuer ces travaux.

7- ACHAT RATELIER POUR VELOS

Monsieur le Maire présente des devis pour des supports à vélos.

Le choix se porte sur un modèle rouge de 4 places à 468.90€TTC

Le Conseil municipal décide d'en commander 5 : un au camping, un devant la mairie, un devant la piscine, un devant le centre de remise en forme et un devant le terrain de sport.

Montant total : 2344.50€TTC, devis validé

8- ACHAT D'ORDINATEURS A L'ECOLE

Monsieur CHOUGRANI, Directeur de l'école, informe la municipalité que les ordinateurs de la classe maternelle sont vétustes et qu'il serait nécessaire de les remplacer.

Le Conseil Municipal propose d'acheter 4 ordinateurs portables, Monsieur CHOUGRANI s'occupe de demander des devis.

9 – ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE RUEYRES

A la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2023, Monsieur COUDOUEL avait fait part de la possibilité d'acheter une portion de la parcelle E824 appartenant à Monsieur DELMAS pour créer la station d'épuration lors des travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif et de lui vendre en contrepartie une fraction de la parcelle E1172 appartenant aux habitants de Rueyres.

Monsieur DELMAS ayant un autre acquéreur, le projet est momentanément suspendu.

10-RECRUTEMENT DE 2 MAITRES NAGEURS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement de 2 maîtres-nageurs pour assurer la surveillance de la baignade à la piscine municipale.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal décide de créer les emplois suivants et autorise le Maire à effectuer les recrutements :

- 🏊 1 maître-nageur à temps complet du 16 juin au 31 août 2023.
- 🏊 1 maître-nageur à temps complet du 16 juin au 3 septembre 2023.

Des contrats de travail seront établis.

11- TRAVAUX DE MACONNERIE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente les devis pour l'entreprise FOURNIER pour des travaux de maçonnerie pour la réfection des trottoirs devant la mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas valider ces devis et souhaite consulter d'autres entreprises.

12- COURRIER DE MR LE MAIRE DE MUR DE BARREZ

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Pierre IGNACE, Maire de Mur-de-Barrez qui sollicite l'aide des communes voisines pour l'aider à financer des travaux de voirie.

Même si l'idée d'aider financièrement la Commune de Mur de Barrez est approuvée, Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de verser directement un fond de concours d'une Commune à l'autre. Une autre aide est-elle possible ? A suivre...

13- PROJET « PHOTOS »Eric CABANIS

Lors des précédentes réunions, il avait été décidé de donner suite au projet photos d'Eric CABANIS qui consiste à photographier des portraits de bénévoles de la Commune dans leur contexte quotidien et de les exposer en extérieur. Même si la taille des tirages des photos n'est pas encore définie, de nombreux bénévoles se sont manifestés. Mme PRUNET Lucie Adjointe doit le rencontrer pour définir les modalités de l'exposition.

14- DEVIS DE GIANNI LORENZON POUR LA CREATION DE SUSPENSIONS SUR LE SENTIER DE L'IMAGINAIRE

Monsieur le Maire présente de devis de Monsieur LORENZON, vitrailliste, pour la création de suspension en verre sur le sentier de l'imaginaire représentant des hérons, loutres, grenouilles et libellules... pour un montant de 4795.00€, le conseil municipal valide le devis.

15- COURRIER DE Monsieur RAYNAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur RAYNAL qui souhaite attirer l'attention de la municipalité sur un virage dangereux dans la « Rue de l'Hydraulique » à Rueyre dû à un manque de visibilité. Il préconise la pose d'un miroir.

Des élus se rendront sur place prochainement pour évaluer le danger et remédier au problème du manque de visibilité.

16- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BOUNIOL : éboulement sur le sentier piétonnier de Pleau: les agents techniques doivent aller voir.
- Monsieur ALBOUY : qu'est-il prévu de faire pour l'affaissement de la Rue Principale à Pleau ? Mme SALIS répond que la commission voirie a prévu de réaliser des travaux prochainement. Il est invité à assister à la prochaine réunion de la commission voirie.
- Mme SALIS : fait le point sur les travaux de voirie : l'entreprise COLAS titulaire du marché doit réaliser dans les prochains jours l'accès à la « maison RABAL » à Labarthe.
- Mme VEYRES Nadine : la fête de l'élevage est prévue cette année à Mur-de-Barrez le 19 aout 2023. Une demande de subvention sera adressée à la Commune.

Séance close à 23h30

Le Maire, Didier CAYLA



Le secrétaire, Florent ALBOUY



